

**Assemblée Générale
de la Communauté de Communes
du Pays d'Huriel
Mardi 3 septembre 2013**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MARTIN G., MASSY J., LEROUX F., MARTIN P., BRAUD D., DUBREUIL A., RONDIER D., TABUTIN M., LECLERC C, FANTINET R., BOURICAT G., ABRANOWITCH S., BOURDUT C., PENAUD J.P., RENAUDET L., LHOPIEAU A, MAUGENEST G., COFFIN D., DUMONTET B., DESAGES H., MERVAUX M.P., PIGEON A., DUBREUIL J.C., PIVARD E., COUBRET JP., SAINT JOANIS T., PETIT E., DUMONTET J.M., MALLET B.

Etaient excusés : JOULAUD C (pouvoir à Mr FANTINET), PORTIER P (pouvoir à Mr BOURICAT), COLIN T., PHILIPPON A., MOREL M.T., BOUCHAUVEAU M.

L'ordre du jour était le suivant :

- ✓ Emprunt pour l'atelier de Chazemais et point sur les travaux
- ✓ Prolongation des contrats aidés
- ✓ Approbation de la modification des statuts du SDE
- ✓ Point sur les locations des hébergements touristiques de la Communauté de Communes.
- ✓ Budget 2014
- ✓ Questions diverses

Emprunt atelier de Chazemais

Après examen des propositions bancaires, le Conseil Communautaire décide de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne pour un emprunt de 45 000 € sur 10 ans avec un remboursement trimestriel de 1 331,16 €. Le loyer sera néanmoins calculé sur une hypothèse de remboursement sur 15 années. Ceci permettra de diminuer le montant total des intérêts tout en maintenant un loyer à 350 € par mois.

- ✓ Point sur le chantier

Les travaux suivent le calendrier prévu et devraient être achevés au mois de novembre.

Prolongation des contrats aidés

Le Conseil Communautaire accepte la prolongation des contrats aidés de Mme Alexandra Charles pour une durée d'un an (prise en charge 80%) et de Monsieur Jean-François Taboulot pour une durée d'un an également (prise en charge 80 %).

Approbation de la modification des statuts du SDE

Le Conseil Communautaire accepte la modification des statuts du SDE par l'ajout à l'article 3 d'une nouvelle compétence optionnelle permettant l'organisation d'un service public de distribution de chaleur.

Point sur la location des hébergements touristiques de la Communauté de Communes

Le Président présente un tableau de fréquentation des hébergements du territoire : d'une manière générale

elle correspond à la moyenne observée dans l'Allier (13 semaines). En fin d'année, un document sera présenté intégrant le bilan financier.

Par ailleurs, le Président explique qu'une petite enquête a été faite auprès de l'ensemble des touristes afin de recueillir leur avis sur la qualité des hébergements et des prestations proposées. Il en ressort les éléments suivants (résultats de l'enquête transmis par mail dans chaque commune) :

- En points positifs, on retrouve souvent la qualité de l'accueil et la propreté des sites.
- En tant que points négatifs, sont cités l'absence de certains matériels comme la TV sur quelques sites mais aussi les espaces de jeux (éco-gîte) et d'activités (besoins recensés en vélos).

Le Président propose donc d'étudier l'achat d'un pool de vélos (une douzaine) qui pourrait être confié en gestion au responsable de l'auberge du Fagot à Mesples selon des conditions à définir.

Monsieur Leroux de Chambérat évoque l'idée de louer les vélos plutôt que de les acheter. Cela permettrait de mieux appréhender le besoin et de mesurer l'utilisation.

Une commission composée de Madame Renaudet et Monsieur Bourdut est nommée afin d'examiner les différentes solutions et de les proposer lors du prochain Conseil Communautaire.

S'agissant des espaces jeux, la question s'avère plus délicate car les coûts sont importants et il se pose également des problèmes de responsabilités.

Budget 2014

Après avoir évoqué les dates des élections municipales, le Conseil décide de travailler en amont sur le budget comme les autres années. Ainsi, chaque délégué communautaire est invité à réfléchir sur les investissements qui pourraient être inscrits au budget 2014.

Questions diverses

- ✓ Reversement à la Communauté de Communes du Val de Cher de la participation financière pour la semaine de l'emploi

Le Conseil Communautaire valide le principe du reversement de la somme de 3 182,25 € à la Communauté de Communes du Val de Cher pour les frais engagés lors de la semaine de l'emploi. Il est rappelé que cette somme est compensée par une subvention des fonds Leader.

- ✓ Réforme des rythmes scolaires

Le Président n'a reçu aucune réponse à son courrier au ministre concernant le refus de la demande de dérogation sur la pause méridienne.

Néanmoins les instances du Conseil Général souhaitant que les horaires des transports scolaires soient arrêtés au mois de décembre, il est urgent de faire avancer la réflexion. Le Président propose donc d'aller rapidement à la rencontre des enseignants et des parents d'élèves. Le calendrier sera fixé dans les prochains jours.

- ✓ Garage de Saint Désiré

Les services des domaines sont venus visiter les locaux afin d'estimer leur valeur et de permettre au Conseil Communautaire de faire une proposition de vente à Monsieur Dalaudière locataire des lieux. L'estimation devrait nous être adressée avant la fin du mois de septembre.

✓ Atelier de Madame Declémy à Saint Sauvier

Mme Declémy n'ayant toujours pas restitué les clés de l'atelier, l'huissier en charge du dossier a indiqué qu'une nouvelle tentative à l'amiable serait effectuée le 26 septembre. Si Mme Declémy n'obtempère pas, l'huissier saisira le Sous Préfet le 27 septembre pour fixer une date pour l'usage de la force publique.

Par ailleurs l'atelier a été demandé par une personne qui fait de la vente sur les marchés et qui recherche un local de stockage. Le Conseil Communautaire décide que le prix de location des locaux quand ils seront disponibles sera fixé à 100 €.

✓ Compensation des travaux effectués par la commune de Mesples pour le compte de la Communauté de Communes

Le Conseil Communautaire décide d'allouer à la commune de Mesples une compensation financière de 1 000 € par an pour les travaux d'entretien des espaces situés autour des chalets et de l'écogîte. La commune pourra par ailleurs faire appel au service environnement pour les plus gros travaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale est fixée au mardi 8 octobre à 18 heures à Saint Désiré.